



## AVIS PUBLIC

Par le présent, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 6 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1961-2021 AMÉNAGEANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1288-2019 (USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE R-10)**

Ce règlement a pour effet de retirer dans la zone R-11 les classes d'usage d'habitations individuelles (HI), bifamiliales (BI) et multifamiliales (MI), de manière à autoriser uniquement les habitations unifamiliales (UI) avec les modes d'implantation soit à parcelle.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Naperville, le 15 juin 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 450 547-5446, poste 203, ou par courriel au [services@stjacques.qc.ca](mailto:services@stjacques.qc.ca)

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 12 août 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcy, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous ma signature d'être avec plaisir l'auteure de cet avis public et/ou en afficher une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h00 et 17h00 le 12 août 2021.

Isabelle Arcy  
Directrice générale et secrétaire-trésorière